

Colloque

La cohabitation intergénérationnelle, mode de solidarité familiale

Sous la Présidence de Raymond Le Guidec,
Professeur émérite à l'Université de Nantes

9h00 Allocutions de bienvenue

La cohabitation intergénérationnelle : aspects de droit patrimonial

9h30 Le logement des personnes âgées, une histoire de famille

*Férial Drosso, démographe, Professeur émérite à
l'Université Paris Est-Val de Marne*

9h50 Les sources de l'hébergement : devoir moral ou
obligation légale ?

*Jérémy Houssier, Maître de conférences à l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne*

10h10 Cohabitation familiale et vulnérabilité

Fanny Rogue, Maître de conférences à l'Université de Caen

10h30 Pause

10h50 L'organisation patrimoniale de la cohabitation
à titre gratuit

*Fabienne Labelle, Maître de conférences à l'Université
de Tours*

11h10 L'acquisition familiale du logement

M^e Nicolas Tiercelin, Notaire associé

11h30 L'organisation à titre onéreux de la cohabitation entre
parent et enfant majeur

*Brigitte Lotti, Maître de conférences à l'Université
de Bretagne Sud*

11h50 Les incidences fiscales de la cohabitation intergénéra-
tionnelle

M^e Yucel Dogan, Avocat au Barreau de Tours

Déjeuner libre

La cohabitation intergénérationnelle : aspects de droit immobilier

14h00 Le bail d'habitation à l'épreuve de la solidarité
intergénérationnelle familiale

*Camille Dreveau, Maître de conférences
à l'Université de Tours*

14h20 La cohabitation familiale intergénérationnelle
au sein du logement social

*Marion Tartarin, Responsable de la gestion locative
Touraine Logement*

14h40 Le droit de la copropriété, frein ou moyen pour
une solidarité intergénérationnelle familiale ?

Elisabeth Botrel, Maître de conférences à l'ESGT

15h00 Pause

La cohabitation intergénérationnelle : aspects de solidarité publique

15h30 La cohabitation intergénérationnelle familiale
et les politiques territoriales

Intervenant à préciser

16h00 Table ronde

Quels soutiens pour la solidarité familiale ?

Avec un représentant de la Chambre des notaires
d'Indre-et-Loire, des collectivités territoriales, et
d'associations familiales

et M^e Catherine Lesimple-Coutelier, avocate au
Barreau de Tours

16h40 Propos conclusifs

*Raymond Le Guidec, Professeur émérite à l'Université
de Nantes*